

5^{èmes} Rencontres
parlementaires
sur les Déchets

LA FRANCE EST-ELLE UN EXEMPLE À SUIVRE ?

Traitement des déchets
traitement des déchets

Traitement des déchets
Innovation technologique

GRENELLE 2

Incineration / méthanisation / compostage / enfouissement

TGAP CLAGE FILIÈRES

RECYCLAGE REP

PROGRESSANCE REP

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉCOLOGIE industrielle

ÉCOLOGIE industrielle

ÉCOLOGIE industrielle

ÉCOLOGIE industrielle

École Nationale d'Administration
Mercredi 4 mai 2011

ORGANISÉES ET PRÉSIDÉES PAR

Guy GEOFFROY

Député de Seine-et-Marne

Président de l'association Les Éco Maires

Gérard MIQUEL

Sénateur du Lot

Vice-président du Groupe d'études
sur la Gestion des déchets

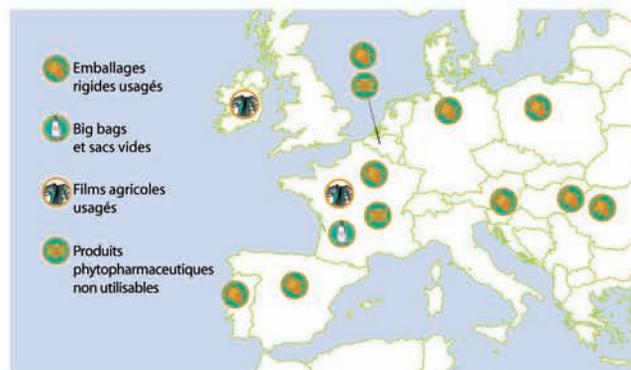
SOUS LE PATRONAGE ET EN PRÉSENCE DE

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre de l'Écologie, du Développement
durable, des Transports et du Logement

La France, championne d'Europe

La France est à ce jour le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi large, dédiée à la gestion de la fin de vie des intrants agricoles. ADIVALOR apporte son expertise auprès de plusieurs pays membres pour élaborer des systèmes de récupération des déchets issus des exploitations agricoles.



La ferme France est chaque jour plus propre

Depuis 10 ans, l'engagement des acteurs de la filière a permis la mise en place d'un dispositif de collecte qui couvre un **gisement de 80.000 tonnes** d'emballages et plastiques usagés, ainsi que l'élimination des produits phytopharmaceutiques non utilisables.

Bilan 2010 (taux de collecte)



Une initiative volontaire

Créé en 2001, ADIVALOR est un éco-organisme privé, sans but lucratif, qui réunit tous les acteurs de la filière agricole. Après 10 ans d'existence, ADIVALOR reste l'exemple le plus avancé d'une filière de gestion des déchets basée sur une démarche volontaire.

Le fonctionnement de la filière ADIVALOR repose sur le principe de responsabilité partagée entre les acteurs privés de l'agro fourniture :

250 metteurs en marché, industriels et importateurs, contribuent au financement via une éco-contribution en amont

1.000 distributeurs, coopératives et négoces, ont en charge l'organisation des collectes, l'entreposage et le regroupement des déchets dans 4.300 dépôts

250.000 agriculteurs préparent, entreposent puis déposent leurs produits en fin de vie aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

Les chambres d'agriculture et les divers organismes de développement agricole accompagnent cette démarche par des actions de sensibilisation et d'animation.

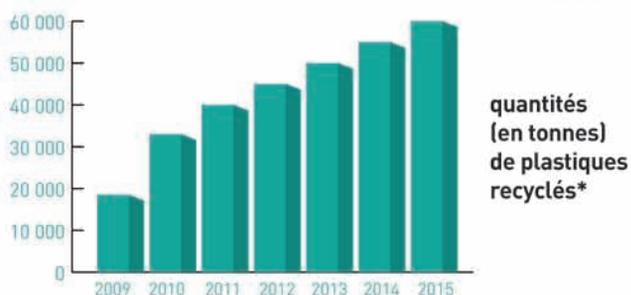
Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les coopératives (Coop de France- métiers du grain, INVIVO), les négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR. Les organisations représentant l'industrie de la fertilisation (SOVEEA), des semences (ARES), des films plastiques agricoles (CPA) et des produits d'hygiène en agriculture (SEPH) sont les partenaires associés d'ADIVALOR.

Le soutien des pouvoirs publics

La Ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et ADIVALOR ont signé, le 8 février 2011, un nouvel accord cadre pour la période 2011-2015.

Avec le soutien de l'ADEME, ADIVALOR et ses partenaires visent en 2015 un taux de collecte moyen de 73% et un taux de recyclage de 95%.

Une contribution significative au recyclage



L'objectif pour 2015 est de doubler les volumes de plastiques recyclés et d'atteindre un taux de recyclage de 95%.

* principalement polyéthylène et polypropylène.



www.adivalor.fr

ADIVALOR[®]



ÉDITORIAL

Les ménages produisent en France plus de 30 millions de tonnes de déchets par an, soit près de 600 kg par individu. Tous secteurs confondus, la France produit plus de 860 millions de tonnes de déchets par an. Face à cela, les pouvoirs publics ont, depuis plus de trente ans, pris de nombreuses initiatives afin de limiter le volume d'ordures produit chaque année. Depuis 1975 et la transposition en droit national de la directive européenne 75/442/CEE, la France s'est en effet dotée de dispositions législatives afin de rendre plus efficace la gestion des détrit. Celle-ci comprend deux volets : une réduction de la quantité de déchets produits et une augmentation du taux de produits recyclés ou réutilisés.

Ainsi, les efforts entrepris pour la promotion des gestes de prévention tels que le compostage domestique, l'évitement du gaspillage alimentaire, la limitation des impressions bureautiques et des photocopies sont essentiels. En effet, ils permettraient de réduire la production des déchets de 150 kg par an et par habitant. Parallèlement aux multiples actions qui favorisent la diminution de volume des déchets domestiques, le recyclage de ces derniers reste un élément fondamental à mieux maîtriser. Nos poubelles résiduelles contiennent encore 90% de déchets que nous pourrions recycler (27%) ou traiter biologiquement (63%). Une meilleure gestion des déchets récupérables équivaldrait à une diminution de 100 kg par an et par individu de l'ensemble des détrit résiduels.

Toutefois, bien que la part des ordures ménagères ait doublée en 40 ans, elle ne représente que 3,5% de la totalité des résidus produits en France. La quantité de déchets produits par les entreprises et les divers secteurs de l'industrie française ne cesse d'augmenter. Le secteur minier et le BTP en produisent 359 millions de tonnes par an, l'agriculture et la sylviculture 374 millions de tonnes soit 41 et 43% de l'ensemble des détrit produits en France chaque année. Sur ce terrain, des progrès restent encore à faire.

La récente transposition de la directive européenne de 2008 engage notre pays dans une nouvelle ère, nous obligeant à nous interroger sur la manière de nous organiser pour poursuivre une politique intelligente en matière de gestion de nos déchets. Si l'application du Grenelle de l'Environnement a permis à la France de prendre les devants en préconisant l'augmentation du recyclage des ordures tout en réduisant leur production, des efforts restent à fournir, à l'échelle nationale comme au niveau européen.

L'objectif de ces Rencontres est de discuter des projets, des dispositifs et des missions qui nous permettrons d'assurer une gestion toujours plus efficace économiquement et écologiquement des déchets. Au cours de cette journée de débat, nous appréhenderons comment optimiser la politique européenne en la matière et étendre le Grenelle à l'échelle continentale afin d'établir une économie compétitive de gestion des déchets.

Excellents travaux à tous.



Guy GEOFFROY
Député de Seine-et-Marne
Président de l'association
Les Éco Maires



Gérard MIQUEL
Sénateur du Lot
Vice-président
du Groupe d'études
sur la Gestion des déchets

**08H45 OUVERTURE DES RENCONTRES**

Guy GEOFFROY, député de Seine-et-Marne, président de l'association Les Éco Maires

Gérard MIQUEL, sénateur du Lot, vice-président du Groupe d'études sur la Gestion des déchets

09H00 OUVERTURE DES TRAVAUX

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

09H15 TRANSPOSITION EUROPÉENNE AU GRENELLE : EXEMPLE D'UNE FRANCE PIONNIÈRE ?**Directive-cadre Déchets : la France est-elle prête ?**

- Transposition : quel coût pour le budget de l'État et des collectivités locales ? Quelles en sont les contraintes réelles pour la France ?
- Prévention : quels référentiels pour mesurer les progrès accomplis dans les États membres ?
- Quel chaînon manquant pour aller vers une « société du recyclage » ?
- Collectivités et planification : comment articuler les programmes dans leur plan de gestion ?

Grenelle II : une méthode et des moyens à étendre en Europe ?

- Le principe de responsabilité élargie du producteur (REP) : ce choix peut-il être contesté ?
- L'élargissement des filières REP : quel calendrier pour les textiles, déchets dangereux diffus des ménages, DASRI, meubles... ?
- Le statut des éco-organismes : quel rôle de la Commission d'harmonisation et de médiation des filières (CHMF) et du censeur de l'État ?
- Quid de la modulation de la contribution financière par filière de traitement ?

PRÉSIDENT

Pierre HÉRISSON, sénateur de Haute-Savoie, vice-président du Groupe d'études sur la Gestion des déchets

INTERVENANTS

Yves CENSI, député de l'Aveyron

Matthieu GLACHANT, directeur du Cerna, professeur à Mines ParisTech

Laurent MICHEL, directeur général, délégué aux Risques majeurs, direction générale de la Prévention des risques

Michel SPONAR, Policy Officer, Commission européenne

Jacques VERNIER, maire de Douai, président de la Commission d'harmonisation et de médiation des filières Déchets



11H00 ALLOCATION

Jean-Claude LÉVY, historien , auteur de « L'économie circulaire : l'urgence écologique-Monde en transe, Chine en transit »

11H15 LE GRENELLE A-T-IL OUVERT LA VOIE À UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

Croissance verte : les enjeux environnementaux permettent-ils la compétitivité ?

- Quid de l'étiquetage environnemental ?
- Éco-contribution et TGAP : réels outils d'incitation pour des pratiques plus vertueuses ?
- L'éco-conception : quel calendrier de développement chez les industriels ?

Traitement des déchets : quelles avancées technologiques ?

- Incinération, traitement biologique et mécanique, enfouissement : quelles innovations ? Exemple concret avec le projet industriel d'unité de cogénération par pyrogazéification
- Recyclage et réemploi des déchets : quelles réalités ?
- Méthanisation, compostage : quelle efficacité ?

PRÉSIDENT

Franck GILARD, député de l'Eure, ancien président du Conseil national des Déchets

INTERVENANTS

Marietta KARAMANLI, députée de la Sarthe

Gilbert PARIS, président, Semariv, filiale du Groupe Semardel

Michel QUATREVALET, président du Groupe déchets, Medef

Jean PRORIOL, député de la Haute-Loire

Yves ROBIN, chef du service de l'Industrie, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

12H45 CLÔTURE DES RENCONTRES

Jean-Yves MENU, maire de Ploubezre, membre de la Commission environnement et développement durable, Association des maires de France

13H00 COCKTAIL DE CLÔTURE

PRÉSIDENTE DES RENCONTRES



Guy GEOFFROY

Député de Seine-et-Marne et vice-président de la Commission des lois, Guy GEOFFROY est membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il est également, depuis 2008, président de l'Association nationale des maires pour le développement durable -les Éco Maires- et de l'association Méthéor qui œuvre pour la promotion de la méthanisation des déchets ménagers. Proviseur de profession, Guy GEOFFROY a été réélu en mars 2008 maire de Combs-la-Ville en Seine-et-Marne.



Gérard MIQUEL

Sénateur du Lot depuis 1992, Gérard MIQUEL est membre de la Commission des finances, du Groupe d'études sur la Gestion des déchets et sur la Fiscalité environnementale. Il est également secrétaire rapporteur de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne de l'Assemblée nationale. Président du Conseil général du Lot, il est également président du Syndicat départemental d'élimination des déchets. Gérard MIQUEL a été questeur du Sénat de 2005 à 2008. Il a été rapporteur spécial de la Mission écologie, développement et aménagement durables lors de l'examen des projets de lois de finances. Gérard MIQUEL est, par ailleurs, président du Comité de concertation pour les déchets de l'Association des maires de France.

OUVERTURE DES TRAVAUX



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement depuis novembre 2010, elle est également maire de Longjumeau depuis 2008 et a été conseillère régionale d'Île-de-France entre 2004 et novembre 2010. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a été secrétaire d'État chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique auprès du premier ministre de janvier 2009 à novembre 2010, et secrétaire d'État à l'Écologie auprès du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, de juin 2007 à janvier 2009. Éluée députée de l'Essonne de 2002 et 2007, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a présidé le Groupe d'études sur la Santé et l'environnement de l'Assemblée nationale et a été nommée rapporteure du projet de loi constitutionnelle sur la Charte de l'environnement. Nommée conseillère technique chargée de l'Écologie et du développement durable auprès du Premier ministre en mai 2002, elle était précédemment chargée de mission auprès du directeur du Développement et de la Stratégie du groupe Alstom. Elle a également dirigé la Cellule environnement à la Direction des relations économiques extérieures au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET est diplômée de l'école Polytechnique et ingénieure du Génie rural des eaux et des forêts.

ALLOCUTION



Jean-Claude LÉVY

Historien et géographe, Jean-Claude LÉVY est chargé par le ministre des Affaires étrangères, depuis 2005, d'une mission sur la coopération décentralisée aux échelons international, national et régional autour du développement durable, plus particulièrement sur la Chine. Il est également conseiller spécial auprès du délégué pour l'action extérieure des collectivités locales. Durant sa carrière, Jean-Claude LÉVY a occupé diverses fonctions au sein des administrations de l'Environnement, de l'Équipement et du Tourisme.

CLÔTURE DES TRAVAUX



Jean-Yves MENO

Maire de la commune de Ploubezre depuis 1992, Jean-Yves MENO est vice-président de Lannion-Trégor Agglomération en charge de l'administration générale, des projets, et du Service déchets. Il est président-fondateur du Syndicat mixte intercommunal tri recyclage et élimination des déchets (SMITRED) Ouest d'Armor (107 communes, 200 000 habitants). Membre du Comité directeur de l'Association des maires de France et du Conseil national des déchets, Jean-Yves MENO est également membre de la Commission consultative d'agrément d'Éco-Emballages et de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).



Acteur majeur de la valorisation et du traitement des déchets en France, Séché Environnement offre une large palette de solutions pour une bonne gestion de l'environnement et des déchets. Grâce à sa maîtrise de toute la chaîne de traitement et son positionnement original en matière d'éco-services, le Groupe apporte une garantie forte quant à la responsabilité juridique du producteur de déchet, de sa collecte jusqu'à son élimination finale. Le cœur de métier de Séché Environnement est la prise en charge par ses 20 sites industriels en France de la pollution générée par les activités humaines, et le développement de diverses voies de valorisation des déchets (traitements thermiques et stockage avec valorisation énergétique, outils spécifiques pour certains déchets particuliers). Autosuffisant sur le plan énergétique depuis plus de cinq ans, le Groupe valorise à partir des déchets une énergie électrique équivalente à la consommation de 250.000 habitants.

Séché Environnement est ainsi fortement impliqué dans la problématique environnementale en général, et dans celle de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles en particulier. Chacune des techniques mises en œuvre pour le traitement des déchets (incinération, stockage...) a ses propres impacts sur l'environnement que Séché Environnement se doit de maîtriser et de limiter, pour éviter tout effet potentiellement induit sur la biodiversité. Elle passe par une limitation des prélèvements (consommation spécifique d'eau maîtrisée, des consommations de matières premières issues de valorisation de déchets), un contrôle continu des rejets dans le milieu naturel (systèmes de surveillance des flux, analyses des évolutions de la biosphère par bio-monitoring lichénique) et un grand respect de la biodiversité (gestion différenciée des espaces, intégration de l'immobilier industriel au paysage).

Le monde est un écosystème complexe dans lequel les déchets doivent être traités avec soin, afin de protéger la nature et sa biodiversité : préservation de la planète et bien-être de l'homme sont des priorités.

Considérant que le déchet n'est qu'une étape de cycle en boucle, Séché Environnement se doit de proposer aux producteurs de déchets, ses clients, une offre globale de prise en charge de leur problématique « déchets », la plus valorisante et la plus sécurisée possible. Son souci permanent de limitation de prélèvement de ressources naturelles et de valorisation énergétique à partir des déchets, confine à l'écologie industrielle, grâce aux liens très forts tissés avec ses voisins ou partenaires, avec qui le Groupe commerce des déchets, de l'énergie et des matières.

Séché Environnement a réalisé en 2010 avec ses 1.582 collaborateurs un chiffre d'affaires de 402 M€.

Contact : Monsieur Henri PETITGAND,
Directeur de la Communication
Tour Maine Montparnasse - BP 125
33, avenue du Maine - 75755 Paris Cedex 15
Tél : +33 (1) 53 21 53 53 - Fax : +33 (1) 53 21 53 54
communication@groupe-seche.com

Turbine fonctionnant au biogaz pour valorisation énergétique





TABLE RONDE I

TRANSPOSITION EUROPÉENNE AU GRENELLE : EXEMPLE D'UNE FRANCE PIONNIÈRE ?

Le gouvernement français a transposé en décembre 2010 la nouvelle directive européenne 2008/98/CE au sein de sa législation. Par le biais de cette dernière, des mesures pour le traitement des déchets sont appliquées par ordre de priorités : la prévention, la préparation en vue du réemploi, leur recyclage, une autre valorisation, notamment énergétique, puis leur élimination. Les États-membres s'engagent également à élaborer des plans de prévention en vue de rompre le lien entre la croissance économique et les incidences environnementales associées à la production de déchets.

Toutefois, l'application de la directive européenne implique de nombreuses contraintes, et qui pour la plupart restent financières alors même que des efforts ont déjà été entrepris pour le Grenelle II.

Ainsi, parallèlement aux enjeux économiques et environnementaux de cette directive, on peut s'interroger sur le coût que son adoption nationale implique pour la France. En effet, une nouvelle réglementation implique nécessairement de nouvelles mesures à mettre en place, c'est pourquoi le coût conséquent imputé à ces nouvelles mesures est à relever : quel budget l'État pourra-t-il y allouer ? Quel impact sur le budget des collectivités locales et quelle priorité des programmes est nécessaire dans leur plan de gestion ? Par ailleurs, comment déterminer et maîtriser les contraintes attenantes à cette directive européenne ?

Le suivi de la directive cadre Déchets est également à prendre en compte : quelle évaluation mettre en place ? Sur quels référentiels ? Et pour quels objectifs ? Se dirige-t-on vers une société du recyclage ? Comment y parvenir ?

Réciproquement, si la France a déjà avancé sur le sujet avec le Grenelle de l'Environnement, comment faire remonter nos bonnes pratiques françaises à l'échelon européen ? Car pour poser les bases d'un modèle européen efficace de la gestion des déchets, il est en effet préférable d'élaborer des mesures équivalentes et de sélectionner les dispositifs les plus pertinents. Il s'agit donc de se pencher sur l'optimisation des mesures mises en place en France. Ainsi, le principe de responsabilité élargie du producteur (REP), base de la réglementation en matière de gestion des déchets, reste-t-il efficace ? Quels sont les objectifs et le tempo associés à son élargissement ? Enfin, pour faire face à la création de la REP, les distributeurs se sont organisés et plus d'une centaine d'éco-organismes se sont créés en Europe. Conjointement, la Commission d'harmonisation et de médiation des filières (CHMF) a été créée officiellement par le décret n° 2009-1043 du 27 août 2009. Dès lors, interrogeons-nous sur le rôle effectif joué par cette commission vis-à-vis du statut des éco-organismes ? Selon quelle marge de manœuvre de l'État ?



PRÉSIDENT



Pierre HÉRISSEON

Sénateur de Haute-Savoie depuis 1995, réélu en 2004, Pierre HÉRISSEON est vice-président de la Commission de l'économie et président du Groupe d'études sur les Postes et communications électroniques au Sénat et conseiller municipal d'Annecy. Il est président de la Commission supérieure du service public de la poste et des communications électroniques (CSSPPCE) et membre de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

INTERVENANTS



Yves CENSI

Député de l'Aveyron depuis 2002, Yves CENSI est vice-président de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire et rapporteur spécial des crédits de la mission Enseignement scolaire. Président du Conseil national de l'insertion par l'activité économique, Yves CENSI a été consultant en organisation (banque et assurance) chez KPMG Peat Marwick Consultants et conseiller du Président de la République entre 1998 et 2002.



Matthieu GLACHANT

Directeur du Cerna et professeur à l'école des Mines ParisTech, Matthieu GLACHANT est économiste de l'environnement. Il travaille notamment sur les politiques des déchets, les politiques de lutte contre l'effet de serre, la tarification routière et sur l'économie de la Responsabilité sociale de l'entreprise.



Laurent MICHEL

Directeur général de la Prévention des risques, délégué aux risques majeurs au sein du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement depuis juillet 2006, Laurent MICHEL était auparavant directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE - Midi-Pyrénées) et secrétaire de la conférence des DRIRE. Au cours de sa carrière, il a notamment été directeur adjoint de la DRIRE Nord-Pas-de-Calais et directeur adjoint de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai de 2000 à 2003, directeur de Nîmes Rhône Cévennes technopole de 1998 à 2000, délégué du site de Nîmes de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès de 1997 à 2000, chargé de mission auprès du préfet de région et chef de la Division développement industriel et adjoint au directeur de la DRIRE Languedoc-Roussillon de 1994 à 1997. Ingénieur général des mines, Laurent MICHEL a débuté sa carrière en tant que responsable de la Division environnement-eau à la DRIRE Lorraine de 1991 à 1994.



Michel SPONAR

Chargé de mission à la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne au sein du Service « gestion des déchets », Michel SPONAR est responsable de l'élaboration et du suivi de la stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets. Il participe à la mise en œuvre de la politique européenne à l'horizon 2020 en matière de gestion efficace des ressources et des matières premières, notamment en ce qui concerne la gestion intégrée et soutenable des matériaux. Il est également en charge du suivi de la mise en application de la directive sur les déchets des industries extractives (2006/21/EC). De 2002 à 2007, il a été chargé de mission au Service « air, transport et climat » au sein de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, membre de l'équipe en charge de la préparation, de l'adoption et du suivi de la stratégie thématique sur la pollution de l'air. Entre 1991 et 2002, il a été directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Environnement de la région de Bruxelles - en charge notamment de la gestion des déchets municipaux de la région, de l'épuration des eaux usées et de la politique de l'air et du climat. Il a également travaillé aux Seychelles et à Madagascar pendant trois ans pour des projets liés au développement rural et à la protection de l'environnement. Michel SPONAR a une formation d'Ingénieur agronome et de gestion et administration des entreprises.



Jacques VERNIER

Maire de Douai depuis 1983, Jacques VERNIER est vice-président de la Communauté d'agglomération du Douaisis et conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais depuis 1998. Il est président de la Commission d'harmonisation et de médiation des filières de collecte sélective et de traitement des déchets (CHMF) depuis 2010, et membre de l'Autorité environnementale depuis 2009. Par ailleurs Jacques VERNIER est président depuis 2004 du Conseil supérieur des installations classées (devenu le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques) et président de la Commission interministérielle du transport de matières dangereuses depuis 1997. Au cours de sa carrière, il a notamment été, de 1997 à 2008, chef de la Mission du transport des matières dangereuses au ministère des Transports, président de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) de 2003 à 2010, président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) de 1994 à 1997 et directeur de l'Agence de l'eau Artois-Picardie de 1974 à 1983. Jacques VERNIER a été député du Nord de 1993 à 1997 et député européen de 1984 à 1993. Diplômé de l'école Polytechnique. Jacques VERNIER est le fondateur de Douai-Consommateurs, aujourd'hui UFC-Que Choisir.



TABLE RONDE II

LE GRENELLE A-T-IL OUVERT LA VOIE À UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

Les exigences environnementales s'appliquent désormais à l'ensemble des filières économiques en France et en Europe. La gestion des déchets est ainsi évaluée selon un cycle, qui intègre naturellement la prévention, le recyclage, etc. Le Grenelle de l'Environnement a souhaité mettre en exergue la constitution d'une économie circulaire.

Les nouvelles réalités requises par le développement d'une croissance durable entraîne de nouvelles contraintes pour la compétitivité. Freins ou générateurs de sens, ces contraintes écologiques bouleversent les modèles économiques traditionnels.

Les pouvoirs publics doivent peser pour soutenir les acteurs économiques afin que ceux-ci puissent faire face aux nouveaux enjeux écologiques. Tout d'abord, par une responsabilité pédagogique avec l'étiquetage environnemental : mais ce dernier a-t-il réussi son pari ? La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ou l'éco-contribution peuvent également constituer pour les industriels, à la fois une contrainte budgétaire et une réorientation des stratégies d'investissement par la prise en compte de l'éco-conception : pour cela, quels ont été les outils mis en place pour inciter les pratiques les plus vertueuses et de quel calendrier disposent-ils ?

Avec le Grenelle de l'Environnement, le gouvernement français a choisi de soutenir une économie spécifique à la gestion des déchets et à leur revalorisation. Et pour maintenir une croissance verte, des innovations doivent voir le jour. Méthodes d'incinération, traitement biologiques et mécanique : quelles innovations sont à développer ? Quelles sont les réalités recouvertes par le recyclage et le réemploi des déchets ? Enfin avec quelle efficacité peut-on évaluer des dispositifs existants : méthanisation, compostage ?



PRÉSIDENT



Franck GILARD

Député de l'Eure depuis 2002, Franck GILARD est membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, membre de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes et membre de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation. Il est en outre président du Syndicat de gestion des ordures ménagères du nord et de l'est du département de l'Eure (SYGOM) et a été président du Conseil national des déchets. Maire adjoint de la Roquette de 1983 à 1995 puis maire des Andelys de 1995 à 2008, il a été membre du Conseil général de l'Eure de 1998 à 2002. Franck GILARD a également été vice-président de la Communauté de communes des Andelys et ses environs de 2003 à 2008.

INTERVENANTS



Marietta KARAMANLI

Députée de la Sarthe depuis 2007 et membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, Marietta KARAMANLI est également membre de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique, et secrétaire de la Commission des affaires européennes. Elle est rapporteur sur deux propositions de directives relatives aux équipements électriques et électroniques. Marietta KARAMANLI est également adjointe au maire du Mans, chargée de la Jeunesse depuis 2001. Elle a été vice-présidente de la Communauté urbaine du Mans chargée de l'environnement de 1995 à 2001. Marietta KARAMANLI a été élue conseillère municipale du Mans en 1989.



Jean PRORIOL

Député de Haute-Loire depuis 1978, Jean PRORIOL est membre de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale, président du Groupe d'études sur la Plasturgie et membre des Groupes d'études sur les Biomatériaux et les Biocarburants entre autres. Auparavant, il a notamment été sénateur de Haute-Loire pendant quatre années. Il est également membre titulaire du conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne. Jean PRORIOL est député-maire de la ville de Beauzac dans la Haute-Loire.



Gilbert PARIS

Président de Semariv, filiale du Groupe Semardel, Gilbert PARIS est maire adjoint honoraire et ancien ingénieur en chef de la ville de Paris. Le Groupe Semardel est composé du siège Semardel, société d'économie mixte et de quatre filiales Semaer, Semariv, Semavert et Semapro. Le Groupe collecte, traite et valorise les déchets tout en proposant ses prestations d'ingénierie. Semariv est un partenaire industriel spécialisé dans le recyclage et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Forte de son expérience avec la collaboration du Syndicat intercommunal de revalorisation et d'élimination des déchets (Siredom), Semariv propose son expertise technique et son savoir faire d'exploitant de centre de tri automatisé et d'unités de valorisation énergétique. Respect de l'environnement, maîtrise des avancées technologiques et expérience confirmée de l'exploitation d'unité de traitement sont les trois points forts que propose Semariv.



Michel QUATREVALET

Président du Groupe production et consommation durables du Mouvement des entreprises de France (MEDEF). Il a été auparavant directeur technique de la Fédération française de l'acier, en charge du développement durable. Il est également vice-président du Groupe Environnement de Business Europe.



Yves ROBIN

Chef du service de l'Industrie à la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie depuis février 2009, Yves ROBIN était précédemment chef du Service des études et des statistiques industrielles à la Direction générale des entreprises d'août 2005 à février 2009. Il a été chef du Service économique et statistique à la Direction des affaires économiques et internationales du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer d'octobre 1996 à novembre 2003. Il est membre des Conseils d'administration du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) depuis juin 2009 et du Conseil d'administration de l'École nationale supérieure de création industrielle depuis mars 2009. Yves ROBIN, inspecteur général de l'Insee, est diplômé de l'école Polytechnique et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE).



AVEC LE CONCOURS DE



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

M&M

41- 43 rue Saint Dominique • 75007 Paris
Tél : 01 44 18 64 60 - Fax : 01 44 18 64 61